

pour la défense des Pays susnommés; résolution dont Nous, ainsi que les Hauts-Electeurs & Princes qui sont unis avec Nous, conserverons une reconnaissance particuliere. Ainsi, Nous requérons Votre Dilection, amiablement & fraternellement, d'accorder à ces troupes auxiliaires de France, qui approchent par terre & par eau, non-seulement le libre passage, conformément aux Constitutions de l'Empire, mais aussi de faire expédier au-plûtôt des ordres pour leur fournir les vivres & les provisions nécessaires à leur subsistance. Nous reconnoissons ceci comme une nouvelle marque des sentimens & de l'affection fraternelle, digne d'un Etat de l'Empire, dont Votre Dilection est animée à notre égard, & Nous conserverons à jamais le souvenir de cette complaisance. Au reste, nous sommes &c.
A Munich le 24. Octobre 1744.

III. Lettre du Maréchal de Maillebois à l'Electeur de Cologne.

MONSIEUR,

LE Roi a fait connoître ses intentions & ses soins pour le rétablissement de la paix, dans la Déclaration que S. M. a faite à la Diette de l'Empire, le 2. du mois de Mai dernier. V. A. Elect. aura pu se convaincre par-là de la nécessité où le Roi s'est trouvé de repousser la force par la force, & de ne pas différer plus long-tems de déclarer la guerre à la Reine d'Hongrie & au Roi d'Angleterre Electeur d'Hannover. Tout ce qui s'est passé depuis n'a fait que multiplier les raisons & les motifs qu'a S. M. de poursuivre ses ennemis & ceux de l'Empire, & de tirer une juste satisfaction de tant d'injures accumulées les unes sur les autres, aussi-bien que des violences que les Autrichiens, s'appuyant sur des alliances fatales au repos de l'Allemagne, ne cessent d'y exercer sur les Etats des Princes jaloux